

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26/06/2017

Etaient présents : M. ANTOINE, Mme BASTIEN, Mme BEGORRE-MAIRE, Mme BERTIN, Mme DELCAMBRE, M. DENIS Christian, M. DENIS Laurent, Mme GASC, M.GENTEL, M. GERARDIN M. GLODKOWSKI, Mme GOUSSOT, Mme HEQUILY, M. JACQUES, Mme MALHOMME, M.MEDART, M. MOUTON, Mme SUPELJAK

Absents excusés : M. RIONDE procuration à M ANTOINE, Mme QUENU procuration à Mme BEGORRE MAIRE, M. HUSSON procuration Mme MALHOMME, M.PRIGENT procuration à M. DENIS Christian,

Absents : Mme REFF,

Choix du secrétaire de séance : Mme GASC Marie Christine

- Le compte rendu du conseil municipal du 15 mai 2017 proposé par Mme Goussot secrétaire de séance est validé.
- M. Médart informe que dans le cadre des délégations au maire il y a eu 3 décisions :
 - n°2017-002 DECIDE d'accepter le don anonyme de 50,00 euros
 - n°2017-003 DECIDE d'accepter le don anonyme de 30,00 euros
 - n°2017-004 DECIDE de mettre à disposition la salle de danse

1/. Rapport d'activité 2016 SPL Société Publique Locale du Bassin de Pompey

Monsieur MEDART en tant que maire et conseiller communautaire de la communauté de communes du bassin de Pompey présente le rapport d'activité 2016 de la Société Publique Locale d'Aménagement et d'équipement du bassin de Pompey valant rapport des administrateurs aux actionnaires.

Il convient de prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2016 de la Société Publique Locale d'Aménagement et d'équipement du bassin de Pompey.

Le conseil prend acte de la présentation du rapport d'activité 2016 de la Société Publique Locale d'Aménagement et d'équipement du bassin de Pompey.

2/. Constitution d'un groupement de commande concernant l'achat de fourniture d'électricité, d'acheminement et de service associés

La loi Notre prévoit, entre autres, le maintien des tarifs réglementés de vente pour les petits consommateurs (tarifs bleus) et la suppression des tarifs réglementés pour les gros consommateurs au 31 décembre 2015 (tarifs verts et jaunes). Les collectivités doivent donc impérativement satisfaire leurs besoins en électricité au terme d'une opération de mise en concurrence des acteurs économiques concernant les sites ayant une puissance souscrite supérieure à 36 kVA (tarifs jaunes et verts).

Cette mise en concurrence nécessite l'établissement d'un cahier des charges techniquement et juridiquement étudié. Un groupement de commande permet de proposer un volume d'électricité conséquent attirant les acteurs économiques du secteur ; en effet, le nombre de collectivités tend à faire diminuer le coût de l'abonnement. Par ailleurs les coûts de l'électricité étant cotés en bourse, il est également important de lancer le marché au moment le plus opportun ; en effet, mettre en concurrence à la sortie de l'hiver tend à faire baisser le coût de l'énergie. Les collectivités peuvent donc bénéficier en retour d'un tarif d'électricité optimisé.

Par ailleurs, dans un souci d'accès à la commande publique et de continuité dans la démarche environnementale, le futur marché serait divisé en deux lots, l'un concernant la fourniture d'électricité « standard », le second concernant la fourniture d'électricité « verte ». Les communes, selon leurs possibilités,

seraient libres d'impliquer un ou plusieurs bâtiments dans ce second lot à but écologique.

Il vous est proposé de constituer un groupement de commande pour les besoins des 13 communes du Bassin de Pompey et de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes assurerait, en qualité de coordonnateur du groupement, la préparation, la passation et la signature de l'accord cadre et des marchés subséquents. Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des marchés subséquents pour ce qui le concerne.

Calendrier prévisionnel (selon l'opportunité tarifaire) :

- Juin 2017 : courrier aux communes pour la proposition d'une adhésion et recensement des équipements à pourvoir en électricité.
- Juin-Septembre 2017 : délibération pour l'adhésion au groupement et l'approbation de la convention par l'assemblée délibérante (pour chaque commune membre et pour la communauté de communes) pour la constitution du groupement de commande.
- Entre Septembre 2017 et le 1^{er} Janvier 2018 :
 - o Publication de l'accord cadre
 - o Commission d'appel d'offres (spécifique au groupement) pour attribution de l'accord cadre à plusieurs opérateurs économiques
 - o Notification aux titulaires
 - o Lancement /attribution/notification du marché subséquent
 - o Prise d'effet du marché de fourniture d'électricité

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de convention constitutive du groupement de commande pour l'achat de fourniture d'électricité.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.
- **DESIGNE M. DENIS** Christian membre titulaire, représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.
- **DESIGNE M. PRIGENT** Grégor suppléant du membre titulaire, représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

Vote : unanimité

3/. Attribution de subvention ravalement de façades

Madame BEGORRE-MAIRE fait part aux membres du Conseil municipal d'une demande de prime de ravalement de façade de Mme MOUTON Sandrine pour son immeuble situé au 3 rue d'Eulmont.

Le dossier présenté répond à l'ensemble des normes techniques requises par le règlement d'octroi des primes au ravalement de façades adopté par le conseil Municipal du 16 novembre 2009.

Compte tenu du montant des travaux réalisés et facturés concernant les façades visibles de la voie publique, Mme BEGORRE-MAIRE propose le versement d'une subvention de :

- 1 500 € à Mme MOUTON Sandrine pour son immeuble situé au 3 rue d'Eulmont à Lay Saint Christophe.

Vote : unanimité

4/. Participation communale sortie de fin d'année 2016 service accueil jeunes

Madame Bertin explique que dans le cadre de la mise en place du service d'accueil de jeunes depuis septembre 2014, une moyenne de 8 jeunes se sont réunis sur cette année scolaire tous les quinze jours. Encadrés par Alban Bristiel et Caroline Bastien ils ont organisés des grands jeux, des après-midi jeux de société, mais également plusieurs rencontres 5 animations avec les personnes âgées à la maison de retraite et ont participé au goûter des anciens au comité de jumelage.

Afin de récompenser leur investissement et encourager leur bonne volonté une sortie de fin d'année est programmée à Walygator début juillet.

Coût de revient : transport en bus 265 €
Entrée au parc 20 € / personne

Il est proposé au conseil, pour la sortie à Walygator du service accueil jeunes une prise en charge par la commune du billet d'entrée au parc dans la limite de 15 inscrits, ainsi qu'une prise en charge du coût de transport et des billets d'entrée pour deux accompagnateurs.

Vote : unanimité

5/. Remboursement avance de frais

Monsieur Medart explique que Jessica MICHEL a avancé les entrées à Walygator pour le groupe de jeunes à hauteur de 9 Entrées pour un montant de 180 euros ;
Il convient de rembourser cette avance de frais.

Il est proposé au conseil d'approuver le remboursement de la somme de 180 euros à Jessica MICHEL.

Vote : unanimité

6/. Décision modificative n°1 budget ville

Monsieur Husson indique que comme prévu lors du vote du budget primitif 2017 du fait du vote en suréquilibre, les investissements sont soumis au conseil pour intégration au budget.

Proposition d'investissement à ajouter au budget 2017 :

Achat de 10 tables : 1 938.52 €
Achat panneaux d'affichage 1 180.80 €

Les investissements supplémentaires se traduisent budgétairement par la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Chapitre 021: Immobilisations corporelles	
Article 2184: Mobilier	+ 1 940,00
Article 2188 : Autres immobilisation corporelles	+ 1 180,80

RECETTES	
Sur équilibre	- 3 120,80

Ce qui porte le solde du sur équilibre à 128 174,79 €

Vote : unanimité

- Informations diverses

- Questions diverses

Séance levée à 21h15